



COMMUNIQUE DE PRESSE

UNSEN - CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL cedex

Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83

Charte de déontologie concernant les examens

Après l'injonction "*d'agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable*" faite aux futurs enseignants, voici la "Charte de déontologie" pour les personnels faisant passer des examens (http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59817).

Le gouvernement fait-il à ce point peu confiance aux personnels qu'il multiplie les injonctions et menaces ?

Car au fond, que dit cette "Charte" ?

Qu'il faut respecter les "*principes de neutralité, de probité, de confidentialité, ainsi que celui de l'égalité de traitement des candidats*", que "*les membres de jurys sont tenus au strict respect du principe d'impartialité à l'égard de tous les candidats*", ... sans parler qu'"*une attention toute particulière doit être portée à la qualité du sujet*"...

Le gouvernement imagine-t'il que ses personnels élaborent sous la surveillance de l'inspection, des sujets bâclés, tout en s'arrangeant pour favoriser certains candidats ?

Au fond, donc, le gouvernement trouve nécessaire de rappeler une loi datant du 23 décembre 1901. Sans doute considère-t-il qu'au bout de 111 ans, les personnels n'ont pas encore compris ce qu'est "être fonctionnaire".

Qu'importe, avec cette charte publiée 10 jours avant les élections présidentielles, le gouvernement se place dans la lignée d'un président-candidat, chantre de l'autorité à l'école et visiblement cette autorité (autoritarisme?) doit s'appliquer aussi aux personnels.

Le gouvernement instrumentalise l'école dans le cadre des campagnes électorales en cours pour préparer le nouveau quinquennat du candidat-président dans la continuité de l'actuelle mandature.

Faut-il rappeler au gouvernement qu'un fonctionnaire ne doit pas juste obéir et se taire. Le temps où Pétain mettait au pas les personnels est révolu. Ce n'est pas en les infantilisant que le ministre établira une autorité qu'il recherche pour nous mettre au pas.

Par ailleurs, nous notons que les corps d'inspection ne sont pas cités alors qu'ils pilotent la rédaction des examens et sont responsables de la conformité aux programmes.

Rappelons enfin qu'une charte n'a aucune valeur réglementaire opposable... Autrement dit, les personnels peuvent, sans risque, refuser de la signer.

Au vu du bilan de ce gouvernement, nous sommes convaincus que la reconduction de cette majorité ouvrirait, à coup sûr, une nouvelle séquence de reculs sociaux et d'austérité pour nos collègues. Le changement de politique pour conquérir la justice sociale devient incontournable.

Montreuil, le 17 avril 2012